

AVIS

RUR.24.763.AV-Nature

Demande d'avis sur le projet de création de la RND « Roselière de Gaillemarde » à La Hulpe

Avis adopté le 17/05/2024

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de mise sous statut RND
Date de réception : 14/03/2024
Références : PO 2024 : 3302

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Réunion du 14 mai 2024

AVIS

Après un examen du dossier sous rubrique lors de sa réunion du 14 mai 2024 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" a remis un avis **favorable** à son propos, moyennant prise en compte des recommandations qui seraient éventuellement remises par la CCGRND.

Cette nouvelle réserve contribuera assurément à renforcer la cohérence du réseau des sites protégés dans la région. Le Pôle note que la réserve se trouve en totalité dans le périmètre du site Natura 2000 BE31002 « Vallées de l'Argentine et de la Lasne ».

Afin d'éviter toute dérive, il serait en outre préférable que l'arrêté du Gouvernement wallon prévoie que l'usage de drone ne peut être autorisé qu'après avis de la Commission consultative de gestion, de la même manière que pour l'exercice de la chasse.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »